

Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya Par le SER de Nairobi



Malgré les ambitions, un secteur minier fragile qui contribue faiblement au développement économique du pays

Le Kenya dispose de ressources minières variées, dont l'or, les pierres précieuses, ainsi que des minerais industriels et ferreux comme le zircon et le titane, qui le placent parmi principaux producteurs mondiaux pour ce dernier. La mine de Kwale, opérée par Base Titanium, a constitué 75 % des exportations de minerais du pays en 2022,¹⁹ mais fermera cependant fin 2024, ce qui devrait inciter le pays à attirer de nouveaux investisseurs pour dynamiser un secteur qui ne contribue actuellement qu'à 0,8 % du PIB,²⁰ loin de l'objectif de 10 % fixé par la stratégie Vision 2030. Malgré la réforme réglementaire de 2016 et les efforts pour industrialiser le secteur minier, le moratoire de 2019 sur de nouvelles licences, partiellement levé en 2023, a entravé les nouveaux projets et freiné les investisseurs. Le secteur a des impacts environnementaux et sociaux non négligeables, mais des opportunités d'amélioration existent, notamment en renforçant les institutions en charge de la protection de l'environnement dans le secteur minier par des ressources, formations, équipements et technologies adéquats.

Des ressources minières diversifiées, mais largement sous exploités à l'exception du zircon et du titane

Selon le ministère du Pétrole et des Mines, le Kenya possède des ressources minérales variées localisées au sein de quatre ceintures de minéraux :

- la *gold green stone belt*, dans l'ouest du Kenya, qui s'étend jusqu'à la Tanzanie, avec principalement des exploitations aurifères à petite échelle dans les régions de Migori et de Kakamega ;
- la *Mozambique belt*, source de pierres précieuses et qui passe par le centre du Kenya ;
- la ceinture du Rift où se trouvent une variété de ressources (carbonate de sodium, fluorspar, principalement dans la région de Kerio Valley et de la diatomite) ;
- et iv) la ceinture côtière qui contient du titane et du zircon (voir Figure 1).

Ces ressources seraient largement sous exploitées, à l'exception du titane et du zircon. En 2022, le Kenya était le 7ème producteur mondial de zircon et le 8ème de titane, avec des parts respectives de 2,14 % et 3 % de la production mondiale, malgré des baisses de 18,34 % et 19 % depuis 2018.²¹ La mine de Kwale, opérée par Base Titanium, la filière kenyane du groupe australien Base Resources, assure la majorité de cette production, soit 75 % des exportations de minerais du pays en 2022.²²

Le gouvernement a perçu 279,4 MUSD en taxes et redevances de Base Titanium au cours de la dernière décennie.²³ La fermeture du site minier prévue pour décembre 2024, pourrait affaiblir l'industrie minière kenyane qui cherche à attirer de nouveaux investisseurs

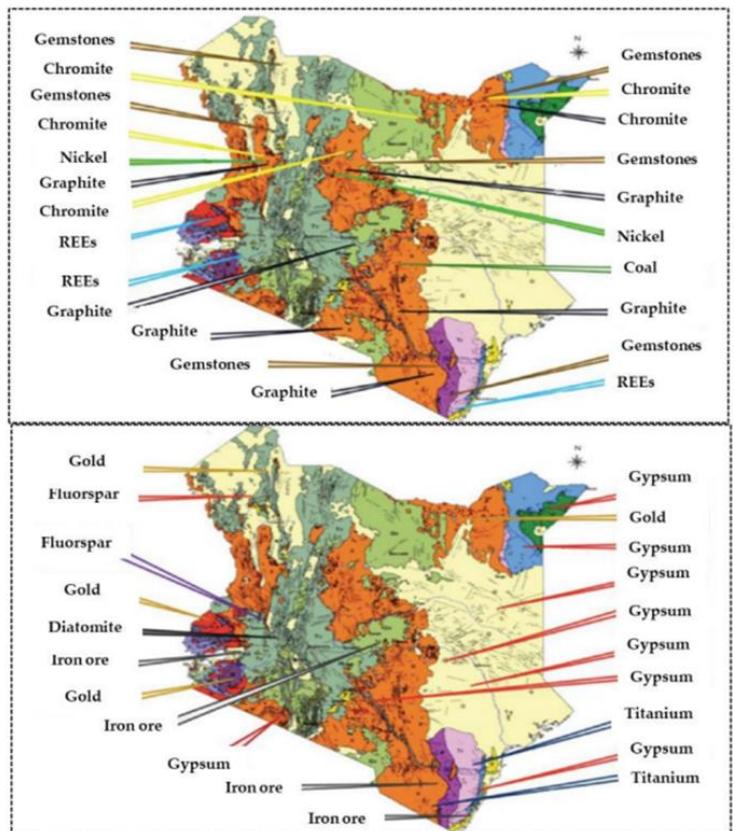


Figure 1 : Répartition des ressources minérales au Kenya
(Kenya's Mineral Landscape, Kiprono, 2023)

¹⁹ La mine produit environ 90 000 tonnes par an de rutile, 460 000 tonnes par an d'ilménite et 35 000 tonnes par an de zircon, Kenya Chamber of Mines, 2024

²⁰ SDM SP DRAFT.pdf (mining.go.ke)

²¹ World Mining Data 2024 (world-mining-data.info), p160

²² La mine produit environ 90 000 tonnes par an de rutile, 460 000 tonnes par an d'ilménite et 35 000 tonnes par an de zircon, Kenya Chamber of Mines, 2024

²³ State earnings from Kwale titanium mine hits Sh36bn - Business Daily (businessdailyafrica.com)

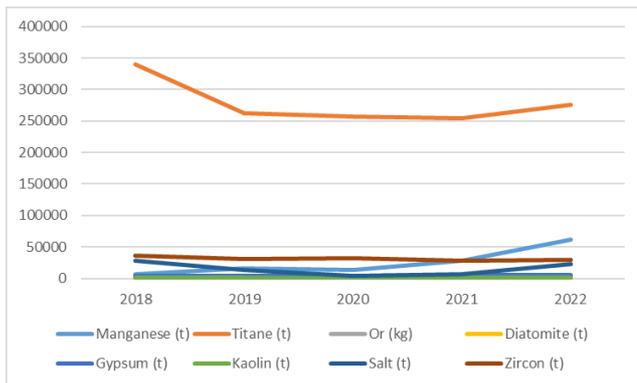


Figure 2 : Production annuelle de minerais, au Kenya entre 2018 et 2022 (tonnes) ([World Mining Data, 2024](#))

pour dynamiser le secteur. **L'industrie aurifère au Kenya est par ailleurs sous-exploitée, malgré ses ressources disponibles, et dominée par des activités minières artisanales à petite échelle.** En 2022, le Kenya était le 81ème producteur mondial d'or avec une production de 564 kg, en hausse de 19 % depuis 2018.²⁴ *Shanta Gold* a évalué comme économiquement viable le *West Kenya Project*, qui pourrait générer 1 Md USD de bénéfices avec des ressources estimées à 949 000 onces d'or sur 9 ans.²⁵ Par ailleurs, le britannique *Acacia Mining* a estimé des dépôts de 1,31 million d'onces le long du Lirhanda Corridor.²⁶

Le secteur minier, malgré des projets structurants et une réforme réglementaire de 2016, contribue faiblement au développement économique du pays

Le gouvernement souhaite augmenter la part de l'exploitation minière dans le PIB, de 0,8 % actuellement à plus de 10 % d'ici 2030, en mettant l'accent sur l'exploration, le développement minéral, la création de valeur ajoutée.²⁷ Le secteur minier emploie 15 000 personnes à grande échelle, tandis que le secteur artisanal, largement informel, emploierait environ 140 000 personnes et soutiendrait indirectement 800 000 individus, produisant près de 60 % des minerais du pays. **Pour encourager l'industrialisation et l'intégration du secteur minier de petite échelle, plusieurs projets de valorisation ont été lancés.** S'agissant des pierres précieuses, le *Voi Gem Centre* rénové entre 2015 et 2017 a ouvert, et des stands ont été loués aux négociants : une directive impose désormais que tout le commerce des pierres précieuses se fasse à l'intérieur du centre. La *National Mining Corporation* a par ailleurs été créée pour servir d'organe d'investissement du gouvernement dans le secteur minier. En outre, d'autres centres de valorisation des minéraux ont été créés, tels que la raffinerie d'or de Kakamega, l'usine de traitement du granit de Vihiga, la réouverture de l'usine de fluorite à Elgeyo Marakwet et le centre de valorisation de la pierre à savon (Kisii), pour renforcer la contribution de l'industrie minière à l'économie.²⁸ Il est par ailleurs envisagé la construction de la première raffinerie d'or du pays dans le comté de Kakamega par les investisseurs chinois *Heng Nuo Rongchang Trading Company* et *H. Nuo Kenya Company*, prévue pour juin 2025, en collaboration avec des coopératives de mineurs artisanaux.

Dans le cadre de Kenya Vision 2030, le secteur minier a été défini comme le septième secteur susceptible de stimuler la croissance économique du pays, entraînant une révision législative en 2016 par le Mining Act. Le Ministère du Pétrole et des Mines gère les minerais, l'octroi des droits miniers pour les opérations de prospection, d'exploration et d'exploitation, et supervise le système de cadastre minier en ligne permettant un suivi des demandes, des octrois, de la conformité, des renouvellements, des cessions et des révocations des droits miniers. Les droits miniers sont réservés aux entreprises enregistrées au Kenya. Les titulaires de droits miniers sont soumis au paiement de royalties à l'Etat, dont le montant est déterminé selon la valeur brute des ventes par le Secrétaire de Cabinet du Ministère du Pétrole et des Mines. Ce montant est réparti à 70 % pour le gouvernement national, 20 % pour le gouvernement du comté, et 10 % pour les communautés locales.²⁹ En 20/21, le Kenya a reçu 1,8 Md KES (14,7 MEUR) de royalties des entreprises minières, en augmentation de 7,8 % par rapport à l'année précédente. *Base Titanium Ltd* est l'entreprise individuelle ayant versé le plus de redevances, suivi par *Tata Chemicals Magadi Limited*, *National Cement LTD*, *Mombasa Cement Ltd*, *Bamburi Cement*.³⁰ Le gouvernement perçoit aussi les revenus des taxes imposées aux entreprises (*withholding tax* sur les dividendes, *income tax*) ainsi qu'à la vente et au renouvellement des permis et licences minières. Le Mining

²⁴ [World Mining Data 2024 \(world-mining-data.info\)](#), p172

²⁵ [Kenya : le projet West Kenya a la capacité de produire 949 000 onces d'or sur 9 ans \(agencecofin.com\)](#)

²⁶ [Kenya: Artisanal gold miners finally have government support - The Africa Report.com](#)

²⁷ [SDM SP DRAFT.pdf \(mining.go.ke\)](#)

²⁸ [SDM SP DRAFT.pdf \(mining.go.ke\)](#)

²⁹ [En l'absence de la finalisation des lois \(Natural Resources \(benefit sharing\) Bill, 2022\) et des réglementations \(Mining \(Mineral Royalty Sharing\) Regulations, 2023\)](#) nécessaires au partage des royalties, **30 % des royalties, soit 1,05 Md KES en 2021** devant être remis aux comtés - qui reversent ensuite 10% aux communautés locales - ont été bloqués sur un compte du *National Treasury (Mineral Royalties Collection Account)*.

³⁰ [Lettre économique d'AEOI - Le secteur minier en AEOI | Direction générale du Trésor - 2022](#)

Act encourage l'utilisation de matériaux, produits, services, et main-d'œuvre locale, mais sans seuil minimum. Le ministère évalue ces aspects au cas par cas pour approuver les projets. Les droits miniers nécessitent des études d'impact environnemental, supervisées par l'autorité environnementale (NEMA) avec des consultations publiques des communautés affectées. Pour les investisseurs, l'acceptation des projets par les communautés locales et la sécurisation des droits fonciers sont cruciales pour le succès et l'expansion des projets miniers.

Cependant, la croissance du secteur minier a été freinée par un moratoire de 2019, partiellement levé en 2023, qui limitait les licences pour rationaliser le secteur, cartographier les ressources³¹ et auditer les permis, entraînant la révocation de 1 546 licences³², la fermeture de 3 000 sites illégaux³³. Le moratoire a été levé pour les minéraux de construction et industriels, tandis que les minéraux stratégiques seront traités au cas par cas, ce qui pourrait stimuler l'exploration et la production, en partie pour compenser les pertes liées au départ de *Base Titanium*.

Le secteur a des impacts environnementaux et sociaux non négligeables, offrant des opportunités d'amélioration

Les projets miniers, notamment artisanaux, ont des impacts socio-environnementaux négatifs, tels que la déforestation, la contamination de l'eau (drainage minier acide), l'érosion des sols, perte de biodiversité, ou explosions et incendies, avec peu de moyens pour atténuer ces effets, malgré leur moindre impact par rapport aux sites industriels. **Des études³⁴ recommandent diverses mesures pour atténuer les impacts environnementaux de l'exploitation minière, notamment le renforcement des réglementations minières existantes** ainsi que les **capacités des institutions en charge de la protection de l'environnement dans le secteur minier par des ressources, formations, équipements et technologies** adéquats. Parallèlement, les sociétés minières pourraient être incitées à adopter des pratiques durables et à compenser leurs émissions en participant aux marchés carbone. Aussi, avec l'objectif du Kenya d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 et ses vastes capacités en la matière, des exploitations minières pourraient être alimentées par ces énergies, réduisant ainsi les coûts et soutenant leurs objectifs de décarbonisation.³⁵

Concernant les impacts sociaux, les déplacements de populations sont fréquents pour la construction des mines, tandis qu'en phase d'exploitation, les conditions de travail dans les mines artisanales sont souvent peu optimales, voire dangereuses. En 2019, le gouvernement Kenyan a fermé une quarantaine de mines d'or artisanales du comté de Migori pour des raisons de protection des travailleurs, exposés à des conditions de travail dangereuses (effondrement de mines, traitement de l'or avec des produits chimiques, exposition au mercure), et de travail illégal d'enfants. Plus récemment, une mine d'or située à Isiolo a également été fermée afin de permettre à la NEMA de conduire des études d'impacts du site sur l'environnement.³⁶

³¹ [Survey reveals Kenya has some 970 minerals | Nation](#)

³² [State lifts ban on issuance of mining licenses | Nation](#)

³³ [Gold and governance provide hope for Kenya's artisanal miners | ISS Africa](#)

³⁴ [ENVIRONMENTAL IMPACTS OF MINING: A STUDY OF MINING COMMUNITIES IN KENYA | Athman Gunda - Academia.edu](#)

³⁵ [Kenya: Mining outlook 2023 - Current status and future possibilities | Bowmans \(bowmanslaw.com\)](#)

³⁶ [Lettre économique d'AEOI - Le secteur minier en AEOI | Direction générale du Trésor - 2022](#)